



Avec le concours du
MINISTÈRE DES SPORTS
Élite Sportif



Soutiens ton club

Aidez le club sportif de votre choix !
Il en a besoin !
Faites un don déductible d'impôts sur

soutienstonclub.fr



Powered by **le pot commun**

Chaque don est éligible à une **déduction fiscale** selon les dispositions prévues par les articles 200, 238 bis et 978 du Code Général des Impôts.

• Pour les particuliers :

- 66 % sur l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% du revenu imposable, avec report possible sur 5 années consécutives.
- 75 % sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), dans la limite du plafond de 50 000€, avec report possible sur 5 années consécutives.

Pour les entreprises :

- 60 % de l'impôt sur les sociétés dans la limite d'un plafond de 0,5% du CA ou de 20 000€ HT pour les PME et TPE.